

Les Abbesses de GAGNY-CHELLES

Présente :

Histoire du domaine du Chesnay



Auteur : Christophe NEDELEC
Version : 1.7
Date : 07/09/2008

1. Introduction

Il nous semblait important d'essayer de retracer l'histoire de la ferme et du château du Chesnay, l'histoire des carrières Saint-Pierre et du quartier des Abbesses y étant liées. Nous avons réalisé des travaux de synthèse et de recherches, de longs mois durant, afin d'être en mesure de rédiger ce présent document.

Nous ne prétendons pas avoir évité les erreurs et les lacunes. Personne n'y échappe : on trouve toujours de nouveaux textes, on découvre toujours des nouveaux éléments, telle source que l'on croyait sûre peut se révéler sujette à caution... Mais s'il fallait toujours attendre la dernière vérité, on risquerait de ne jamais rien écrire.

Que le voyage dans le passé commence...

Sommaire :

1.	Introduction	2
2.	Les origines du domaine et le funeste destin du sieur Saint-Joseph Payen.....	3
2.1	Les origines du domaine du Chesnay :	3
2.2	Le domaine au XVIIème siècle :	5
2.3	Le Sieur Jean-Joseph Payen :	6
2.4	La vente du domaine du sieur Payen :	8
3.	Le Baron Daniel Roger	10
3.1	Le Baron Daniel Roger :	10
3.2	La carte du domaine au XIXème siècle :	15
3.3	Le comte Edouard-Léon Roger du Nord :	16
4.	Le Général Humann	17
5.	La mort du domaine ou la lèpre des temps modernes.....	20
5.1	Le lotissement Gabinien du Chenay :	20
5.2	Les lotissements Chellois issus du domaine :	22
5.3	La destruction du Château du Chesnay :	24
5.4	L'enfouissement du canal du chesnay :	24
5.5	La profanation de la sépulture du Baron Roger :	25
5.6	La place du Baron Roger renommée :	25
5.7	Epilogue :	26
5.8	Les rares vestiges du domaine :.....	27
6.	Remerciements et Bibliographie.....	29
7.	Iconographie.....	31

2. Les origines du domaine et le funeste destin du sieur Saint-Joseph Payen.

2.1 Les origines du domaine du Chesnay :



Croquis, par Peulot de la ferme du Chesnay en 1870.

Le domaine de Chesnay n'a été placé dans le ressort administratif de la commune de Gagny qu'après la Révolution Française. Avant cela, il était la propriété du prieuré de Gournay-sur-Marne.

Le prieuré a été fondé au XI^{ème} siècle, par le seigneur de Gournay, Guy le Rouge, et donné vers 1079 au monastère Saint-Martin-des-Champs de Paris.

Le domaine du Chesnay est mentionné pour la première fois au XI^{ème} siècle avec la présence d'un certain Robertus de Canoilo en 1067. L'Abbé Leboeuf a dit "*Le Chesnay serait mieux écrit Le Chenoil, il ne tire pas son nom d'une grande profusion de chênes; il est appelé Canoilus ou Canoilum au XI^{ème} siècle et tire peut être son origine du nom de personne Canus ou Kanus*".

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

Le lieu est donc connu sous les noms de :

- Canailum 11e siècle
- Chavigniaco 1105
- Canoilum 1122
- Canolii 1147
- Chanuil 1188-1189
- Chanoeil 1221
- Chennuel 1224
- Chanoilum 1243
- Chanolio 1251
- Le Chesne 1598
- Le Chenet 1792
- Le Chesnay au XIXème siècle
- Le Chenay au XXème siècle

D'après les recherches de Georges Guyonnet, issues des Archives Nationales, nous apprenons qu'Etienne de Bry-Anseau de Garlande (qui tenait le domaine d'Albert de Bry) fit don du domaine en 1122 au prieuré de Gournay-sur-Marne. Dans cette donation est mentionnée la présence d'une chapelle dont on ignore encore l'emplacement. Elle comprend également la dîme, des prés, un champ et un bois.

Au XVIIIème siècle, l'Abbé Leboeuf a déclaré avoir vu, au Chesnay, une pierre dans le creux d'un arbre non loin de l'endroit où le Bailly de Gournay tenait ses assises.

Comme preuve d'une activité agricole ancienne sur le domaine, consultant le Cartulaire de Gournay-sur-Marne*, nous apprenons qu'en 1209 ou 1210 : *Herbert, prieur de Gournay, accorde à Robert Fabre et à sa femme Adélaïde pour toute leur vie un muid de blé à prendre sur la grange du Chesnay, deux septiers de légumes, l'un de fèves et l'autre de pois et trois muids de vin aux vendanges de Champs-sur-Marne, et quand il décèderont ils seront enterrés dans notre cimetière*".

Le Cartulaire, nous révèle également qu'en 1267 : « *Le Seigneur Guillaume dit le Porter et son épouse Pétronille doivent le cens au prieuré de Gournay pour un arpent de vigne en deux parcelles situées au Chesnay, lieu dit le Tronel* », et qu'en 1283 : « *Biens de l'église de Gournay : au Chesnay, 10 arpents en 8 pièces, 11 arpents de vignes en 12 pièces. Ils ont été donnés par le prieur de Gournay contre le versement de 17 sols parisis et d'un setier d'avoine tous les ans* ».

*Traduit du latin par la Société Histoire de Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne.

2.2 Le domaine au XVII^e siècle :

Dans le document réalisé par la Société Histoire de Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne sur la propriété du prieuré de Gournay-sur-Marne en 1656, nous avons collecté les informations suivantes :

« 6 Juin 1656, Messire Pierre Duval Prêtre, Curé de Saint-Arnoult de Gournay, y demeurant, de présent audit lieu du Schenay... »

« ...Audit lieu du Chesnet, reconnaît qu'ils sont à présent détempteurs et propriétaires d'une maison, court et jardin... »

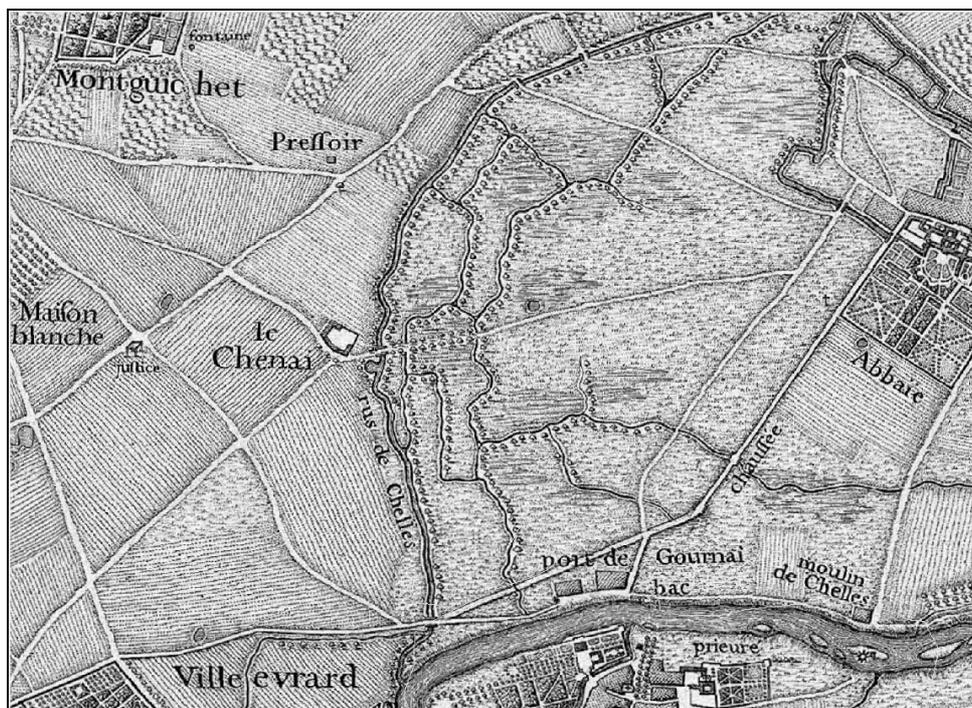
« Claude Clet, voiturier par terre demeurant à Gournay ce présent audit Chesnet acquise de Charlotte Tourneboeuf à présent, sa felle, auparavant veuve de Pierre Arnoud, se reconnaît être et est détenteur d'une maison... »

« Pierre de Villemonte, manouvrier, demeurant à Gournay, de présent audit lieu du Chesnet reconnaît qu'il est détempteur et propriétaire d'une maison sis audit Gournay... »

« Marin Acart, Maistre...sur la rivière de Marne et Nicolas Chaulin, manoeuvrier, demeurant à Gournay, de présense audit lieu du Chesnet...ledit Chaulin..reconnait...qu'ils baillèrent par Thomas Transsevache, sieur du Cloe, receveur de la terre et Seigneurie dudit Chesnet, comme s'étant faisant fort dudit Prieuré de Gournay... »

« En la censive, justive et Seigneurie dudit Prieuré de Gournay, Seigneur en partie dudit lieu (Chesnet), chargé envers lui de 2 pouilles sur année de rente en la nature et condition qu'elle est, et de 2 sols... »

Sur la carte de Delagrive, datée de 1740, est présentée une ferme de plusieurs corps de bâtiment autour qu'une cour quadrangulaire.



Carte de l'Abbé de la Grive, 1720 - 1740.

2.3 Le Sieur Jean-Joseph Payen :

A la révolution française, le **prieuré de Gournay** fut supprimé et ses biens devenus nationaux furent mis en vente. Le 19 Janvier 1791 et pour 216000 livres, le sieur **Jean-Joseph Payen**, commissaire des Guerres du Roi d'Espagne, devint le nouveau propriétaire du domaine du Chesnet (district de Gonesse).

La ferme du Chesnet fut donc aliénée de Gournay pour être rattachée à Gagny qui fut d'abord attribuée « à tort » à Noisy-le-Grand.

A cette époque, le domaine était d'une taille relativement importante puisqu'il totalisait 448 arpents (l'*hectare* équivaut environ à deux arpents un tiers) en 29 pièces et possédait une ferme.

Le sieur Jean-Joseph Payen travaillait pour la **marquise de Marboeuf**. Née Henriette-Françoise Michel, la marquise était la fille du Directeur de la Compagnie des Indes. Elle épouse le marquis de Marboeuf, Colonel de dragons, en 1757 et met fin à cette union en 1763. Elle était la propriétaire du **château de Champs-sur-Marne** et de la **ferme de Gournay** dont Payen était aussi le régisseur.

Le sieur Payen était à la fois son locataire, son homme de confiance et il deviendra une forme d'intendant ou de régisseur. Il est fortement question qu'il ait été son amant. Il continua, après l'acquisition du Chesnay, de vivre avec la marquise au château de Champs et dans l'hôtel particulier familial de celle-ci, rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris. On le nomma jusqu'à sa mort « *l'homme d'affaires de madame de Marbeuf* ».

Après l'acquisition du domaine du Chesnay, il achète, à la marquise, des terres en friches localisées sur le plateau de Gagny et se lança dans l'exploitation de la pierre à plâtre ou gypse. Ces terres devinrent la **carrière dite Payen** (actuellement nommées **carrière Saint-Pierre**).

En 2 ans, le sieur Payen, "*en agronome averti*", transforma le domaine du Chesnay en une des plus grandes fermes de la région. Il accumula une importante fortune qui attira rapidement des convoitises ainsi que la méfiance de la nouvelle administration révolutionnaire.

Le 6 mai 1792, la commune de Chelles céda au sieur Payen, à titre de bail emphytéotique, 26 arpents de terres et les cours des eaux des rus des Ambles et des Pissottes. En échange, le sieur Payen devait entretenir les eaux circulant dans l'Abbaye et notamment dans ses fossés.

Dans le but d'irriguer la ferme du domaine et favoriser l'exploitation des carrières à plâtre du coteau, il fit construire, sans la permission de la municipalité, **un canal dit du Chesnay** et une digue pour y détourner les eaux des rus des Ambles, des Pissottes et du ru Saint-Roch.

Cela eu pour conséquence principale d'assécher les fossés qui passaient dans l'Abbaye de Chelles.

La création de ce canal ainsi que ses relations avec la marquise de Marboeuf ont sans doute pesé fortement dans les accusations d'accaparement dont il fut l'objet l'année qui suivit.



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

Dans les Registres de Délibérations de Gagny, il est possible de constater qu'à partir de 1792, la nouvelle administration révolutionnaire avait placé le sieur Payen sous surveillance, avec notamment la réquisition de 3 chevaux réputés "de luxe", le 17 septembre 1793. En effet, ses relations avec la marquise de Marbeuf semble lui porter préjudice.

Sous la pression, le sieur Payen, afin *"de déjouer la malveillance et arrêter certains propos qui pourraient compromettre son civisme et la pureté de sa conduite"* demanda donc qu'une perquisition à la ferme soit réalisée par la Municipalité de Gagny.

Le Maire Aubry, accompagné de son secrétaire-greffier et de 2 notables de la ville, vint donc inspecter le domaine. Ils firent une déclaration bienveillante en sa faveur : *"Nous n'avons trouvé que les choses nécessaires à l'exploitation de ladite ferme...circonstance ferait seules disparaître les mauvaises intentions qu'au surplus ...Nous connaissons le citoyen Payen pour un homme revêtu de la confiance de ses concitoyens et que son civisme et sa conduite lui méritent leur estime et la notre..."*

Mais ce soutien de la Mairie fut sans effet pour empêcher les tenailles de l'administration révolutionnaire de se refermer. Le sieur Payen fut donc accusé d'accaparement, arrêté le 1er novembre 1793 et guillotiné, à quarante neuf ans, en compagnie de la marquise de Marboeuf, le 6 février 1794 (18 Pluviôse An II du calendrier Républicain).

Dans le livre, Sept générations d'exécuteurs 1688-1847: Mémoires des Sanson mis en ordre, de Henri Sanson, Charles Henri Sanson, publié par Dupray de la Mahérie en 1863 :

Marbœuf, Henriette Françoise Michel, convaincue d'avoir accaparé des subsistances, et avec elle, Jean Joseph Payen, fermier de la citoyenne Marbœuf et son complice et deux falsificateurs d'assignats : Nicolas Armand et Jean Renaud. Dans le chemin comme la citoyenne Marbœuf exhortait Payen à mourir avec courage ; elle lui disait :

- *Après tout mon pauvre garçon mourir aujourd'hui ou mourir dans vingt ans c'est tout un.*

Celui ci qui n'était pas à beaucoup près aussi résolu qu'elle, a répondu

- *Si c'est tout un madame, j'aimerais bien mieux dans vingt ans.*

Dans le livre, Réimpression de l'ancien Moniteur, seule histoire authentique et inaltérée de la révolution française depuis la réunion des Etats-généraux jusqu'au Consulat (Mai 1789 - Novembre 1799)..., de A. Ray, Le Moniteur universel, publié par H. Plon, 1861 :

« Henriette Françoise Michelle, veuve de Jacques Auger, ci devant marquis de Marbœuf, maréchal de camp, native de Nantes, demeurant à Champs, département de Seine et Marne, âgée de cinquante cinq ans, convaincue d'être auteur ou complice d'une conspiration contre la sûreté du peuple français, en dénaturant le produit d'un très grand nombre d'arpents de terre dans la commune de Champs et en faisant semer a cet effet de la luzerne au lieu de blé, en suscitant des troubles dans sa commune et en désirant l'arrivée des Prussiens et des Autrichiens, pour lesquels elle conservait des provisions considérables dans sa maison de Champs.

Et Jean Joseph Payen, natif d'Avignon, âgé de quarante neuf ans, cultivateur habitant avec la femme Marbœuf dans sa maison de Champs et à Paris rue du Faubourg Saint Honoré, en la maison Marbœuf, et jouissant de toute la confiance de la femme Marbœuf, aussi convaincu de cette conspiration en ordonnant et dirigeant les semences de luzerne et en exerçant des vexations envers les patriotes de la même commune, ont été condamnés à la peine de mort. »

2.4 La vente du domaine du sieur Payen :

La garde des biens du domaine de Chesnay fut une tâche plutôt difficile. La municipalité fut chargée de sa surveillance et procéda à la mise sous scellés des outils et les équipements liés à l'exploitation de la carrière de gypse. En l'espace de 2 mois, 3 gardiens se succédèrent au domaine. Le dernier, visiblement excédé, déclara *"qu'il ferait un malheur dans la maison"*.

L'un des anciens régisseur du sieur Payen, ledit Lejay, commis à la surveillance et à la gestion du domaine, fut même arrêté et conduit à Paris le 8 février 1794 pour une affaire liée à des louis d'or et des objets de valeur (tabatières en or et autres bijoux) que lui aurait confié le sieur Payen.

La Nation devait donc maintenant revendre le domaine que lui avait acheté quelques années auparavant le sieur Payen suite à la suppression du prieuré de Gournay.

Le procès verbal d'estimation des biens décrit les bâtiments de la ferme comme suit :

- *Porte cochère au midi - à gauche cuisine, salle, salon et deux cabinets, au dessus 2 chambres à feu, au dessus 4 petites chambres lambrissées. Attenant ledit bâtiment, une écurie toute neuve pour y mettre 30 chevaux d'un même rang*
- *Vis à Vis, un grand bâtiment de 10 travées couvert en ardoise - à côté de l'écurie, une petite chambre et à côté de laquelle 2 chambres à blé et plusieurs ailes de bâtiment, au dessous desquels il y a des caves. Au nord, une chambre à blé de 5 travées, 3 poulaillers*
- *En retour, une grange à avoine de 7 travées*
- *Dans la cour, un grand abreuvoir bien pavé avec la facilité de renouveler l'eau à volonté*
- *A côté de la grange à avoine, étable, puis écurie pour 12 chevaux*
- *A l'est, une remise et une écurie, un cellier, un fournil, une laiterie, un autre cellier*
- *Un bâtiment couvert de roseaux servant d'atelier aux ouvriers.*

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».

Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7

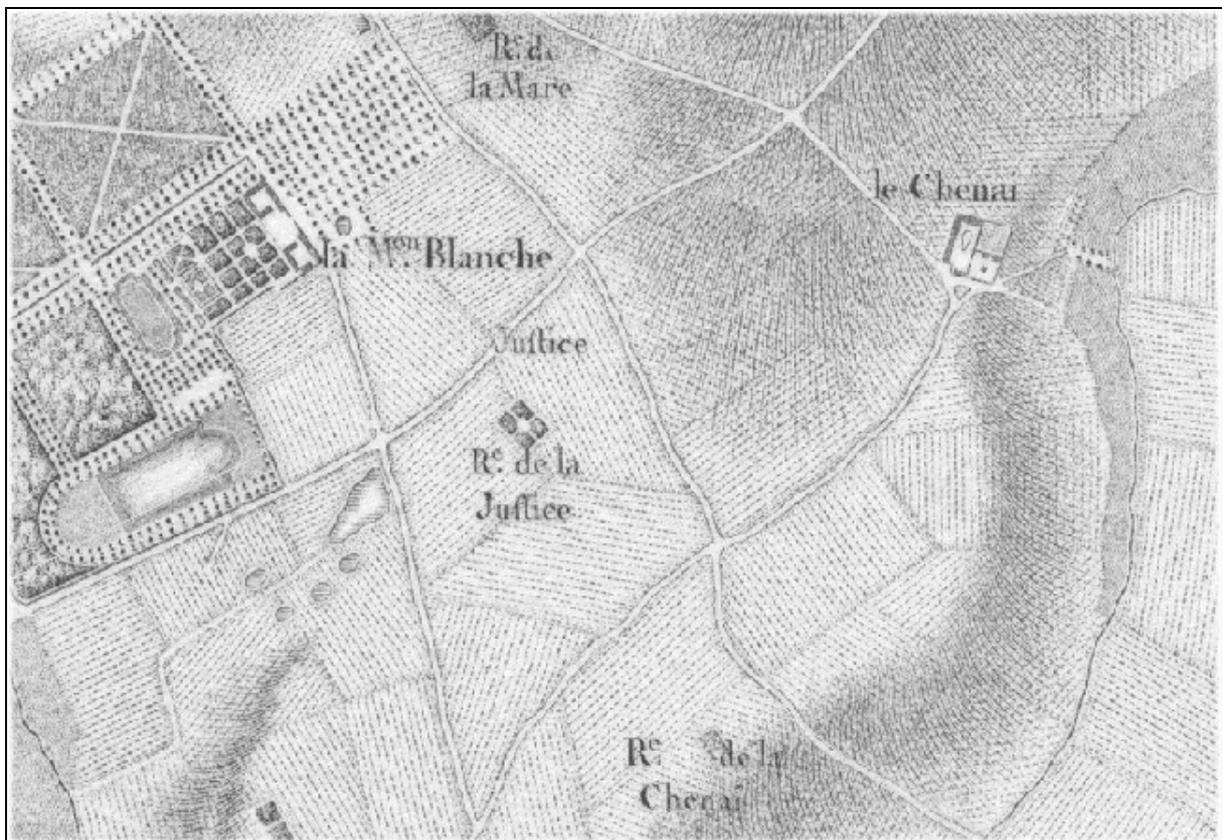
<http://gagny-abbesses.info>

Le domaine et ses biens furent donc mis en vente en Septembre 1794 et éclatés en plusieurs lots.

Le corps de ferme, l'intégralité de ses bâtiments ainsi que 349 arpents de terre furent vendus 220.000 Livres à un certain Jean-Baptiste Belle, chirurgien à Montfermeil, qui en passa déclaration au profit d'un certain Denis Charles Louis Desprès qui se portait fort de Benjamin Marie **Féburier** et de Marie-Améline Le Gacies.

Deux fours à plâtre, un petit bâtiment, un pressoir (dans la rue actuelle du même nom) et 10 arpents de terre furent acquis par J.P. Deschard de Gonesse au profit de **Jacques Saint-Pierre à Paris**. Ce nouveau propriétaire su, pour des raisons qui nous échappent encore, y laisser son empreinte, car de nos jours, nous parlons toujours de la carrière dite Saint-Pierre.

66 arpents de terre furent vendus à une trentaine de particuliers pour des tailles de parcelles d'environ 2 arpents.



Carte des Chasses du Roi, 1764.

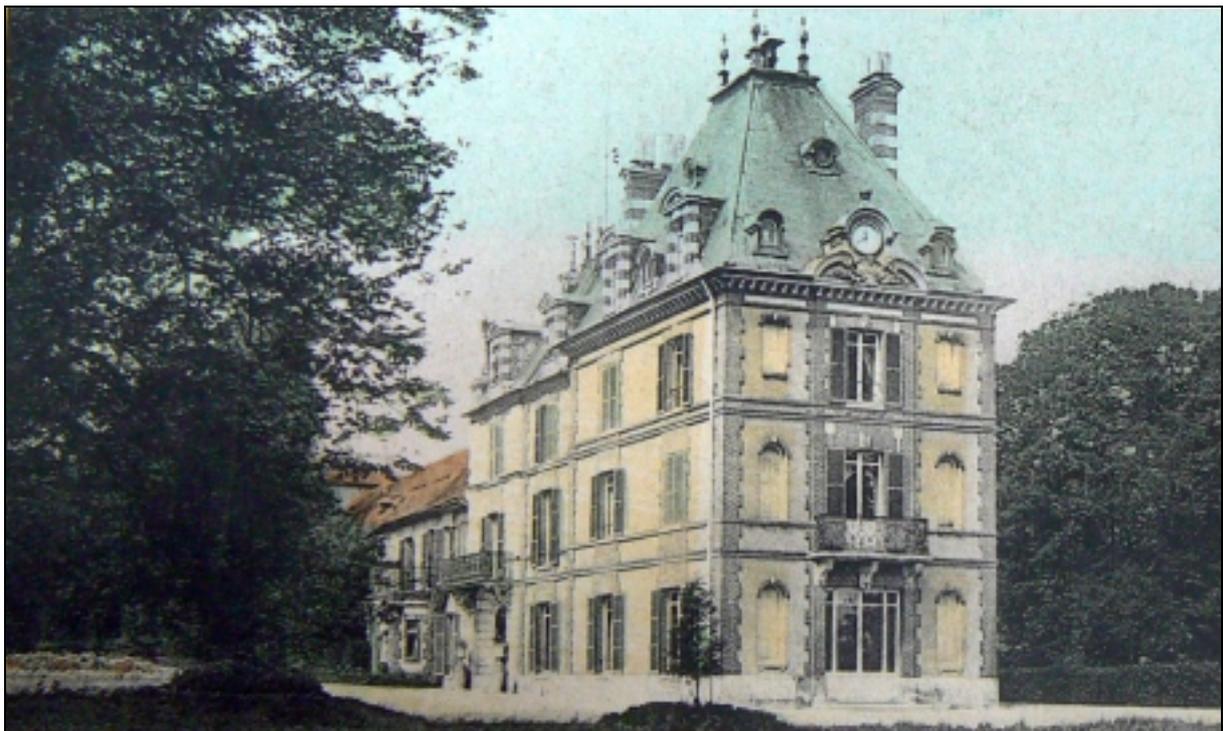
3. Le Baron Daniel Roger

3.1 Le Baron Daniel Roger :

Le 9 Juin 1801 (9 Prairial An IX), le **Baron Daniel Roger**, domicilié 4 rue Bergère à Paris, devient propriétaire de la ferme et des champs auprès de Féburier qui avait fortement hypothéqué le domaine. Le Baron, déjà propriétaire du château de la Garenne à Villemonble, s'attacha fortement à ce nouveau domaine au point qu'il revendit cette dernière en 1810.

Le Baron, né à Genève le 2 novembre 1769, se mit en tête de reconstituer le domaine qui avait été morcelé après l'exécution en 1794 du sieur Payen par le tribunal révolutionnaire. Ainsi, le 1er Octobre 1808, il réussit à racheter la carrière de gypse aux héritiers de la famille Saint-Pierre et il développa son activité.

Suite à la vente de son château de la Garenne, il fit construire en 1810 le château du Chesnay. Il fut bâti dans la continuité de la ferme par l'ajout d'une aile en éperon.



Le Baron n'aura de cesse d'essayer d'agrandir le domaine au moyen d'échanges et de rachats. Il y eut même de longues périodes de négociations entre lui et le propriétaire de Ville-Evrard.

A la suite de la démission de M. Laugier-Villars, le Baron Daniel Roger, le 15 octobre 1815, prit les fonctions de Maire de Gagny.

Il devint Maire juste après la fin de la [campagne de France](#), qui s'était déroulée de janvier à avril 1814 et pendant laquelle Napoléon Ier a tenté d'arrêter l'invasion de la France. Après l'entrée des troupes prussiennes et russes dans Paris, ce dernier partira en exil à l'île d'Elbe.



Pendant ce conflit, Gagny a énormément souffert. La guerre, les réquisitions et le logement de 550 prussiens ont ruiné la ville, comme le prouve le témoignage du Baron : *"Lors de la première entrée des troupes alliés en France, la commune de Gagny se trouvant par sa position géographique entre 3 camps ennemis a été totalement pillée, la chaumière du plus pauvre n'a pas été exemptée du pillage."*

Une de ses premières tâches de Maire sera donc d'essayer de redonner à Gagny son dynamisme d'avant guerre. A force d'abnégation, il réussit à obtenir que des indemnités soient versées à la commune en compensation des réquisitions et des pillages ayant été perpétrés lors du conflit.

Dans son livre Un village de la banlieue parisienne : GAGNY, Georges Guyonnet parle du Baron Roger en ces termes :

"Le Baron Roger, intelligence supérieure, philanthrope éclairé, fut le premier à sentir la nécessité d'un grand effort pour tirer ses administrés de leur médiocre condition. Aidé par les riches propriétaires de la commune, le tapissier parisien Clément Grandin et l'Anglais Broadly, qui a la coquetterie de se faire appeler Brodelet, il prend d'énergiques mesures charitables, organise des travaux de voirie de ses propres deniers et finance des distributions gratuites de pain."

Exploitant agricole important, son domaine du chesnay totalise alors plus de 600 arpents, il s'efforce de trouver un débouché à la main d'oeuvre locale et installe chez lui, en 1818, une fabrique de sucre de betteraves à laquelle il entend donner une grande extension. Cette industrie, issue des nécessités du Blocus Continental, en est encore à ses débuts, mais il juge avec clairvoyance que : "la culture de la betterave améliore la terre qui la produit et la fabrication du sucre est tellement simplifiée que l'on ne doit pas douter que d'ici à quelques années la France ne suffise à elle même à la consommation de cette douceur. Cette belle découverte qui se perfectionnera encore fera sûrement époque."

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

Il ensemence annuellement 25 à 40 arpents de betteraves; une quarantaine de personnes, hommes et femmes, est employée à leur culture et 16 et 20 autres sont nécessaires en hiver pour conduire les opérations de raffinage dont il espère tirer "25 à 40 milliers de très bon sucre brut". Les plus éminentes personnalités du département s'intéressent à ses expériences, le Baron Destouches n'y reste pas indifférent et lui demande un échantillon de sa production, que des raisons demeurées inconnues arrêterent prématurément.

Source : "Un village de la banlieue parisienne : GAGNY" par Georges Guyonnet, ouvrage couronné du Prix Comartin 1944.



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

Le Baron Roger, gravement malade, donna sa démission de Maire en mai 1827 et décéda le 24 Mars 1829 à son domicile parisien (4 rue Bergère). Par son testament rédigé après sa démission, il légua une rente de 1500 Frs au Bureau de Bienfaisance de Gagny pour une durée de dix ans.

Ainsi dans son testament, il est possible d'y lire : *"Cette rente de 1500 F sera répartie chaque semestre aux dix habitants les plus pauvres et les plus méritants de la commune, ces deux considérations devront rigoureusement être prises en compte...Le comité de Bienfaisance de Gagny désignera à chaque semestre huit des habitants les plus méritants et les plus pauvres, il leur sera délivré à chacun un dixième du semestre de la dite rente qui sera de soixante francs par chaque tête".*

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

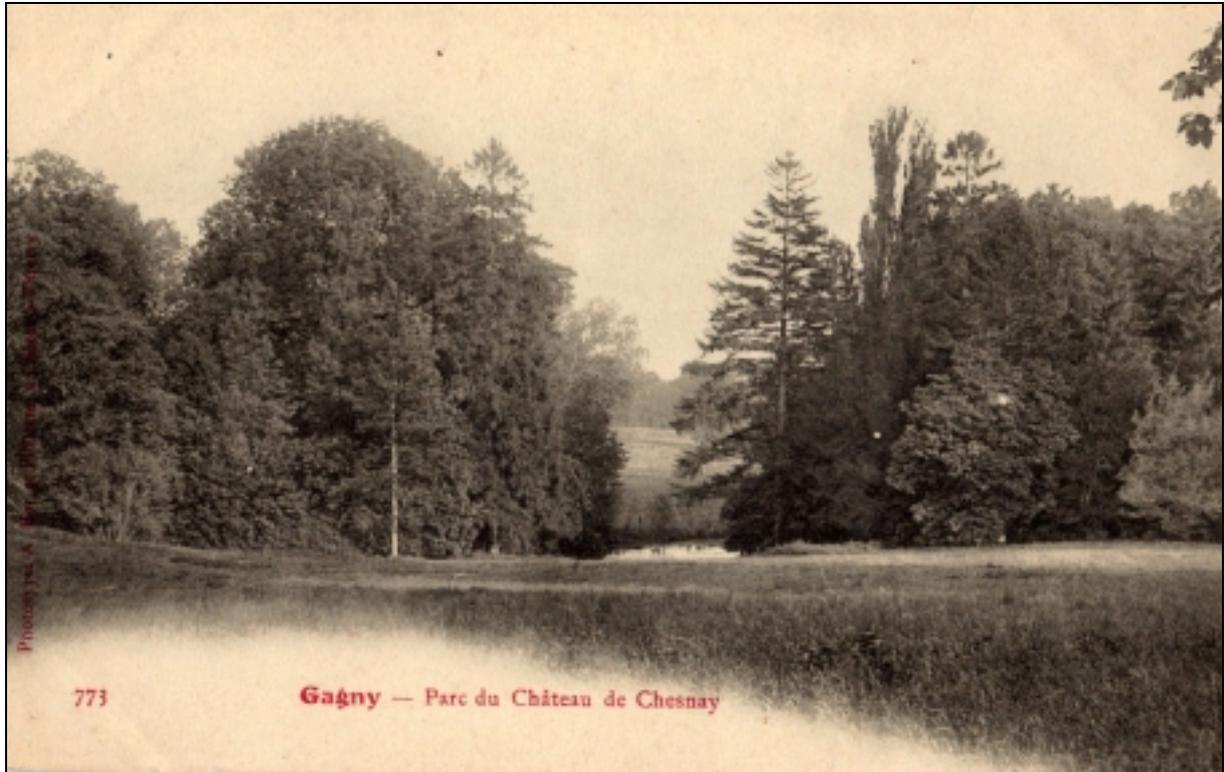
En signe de reconnaissance, la commune de Gagny donna à sa place publique le nom du Baron (elle fut renommée "Place du Général de Gaulle" dans les années 70).



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

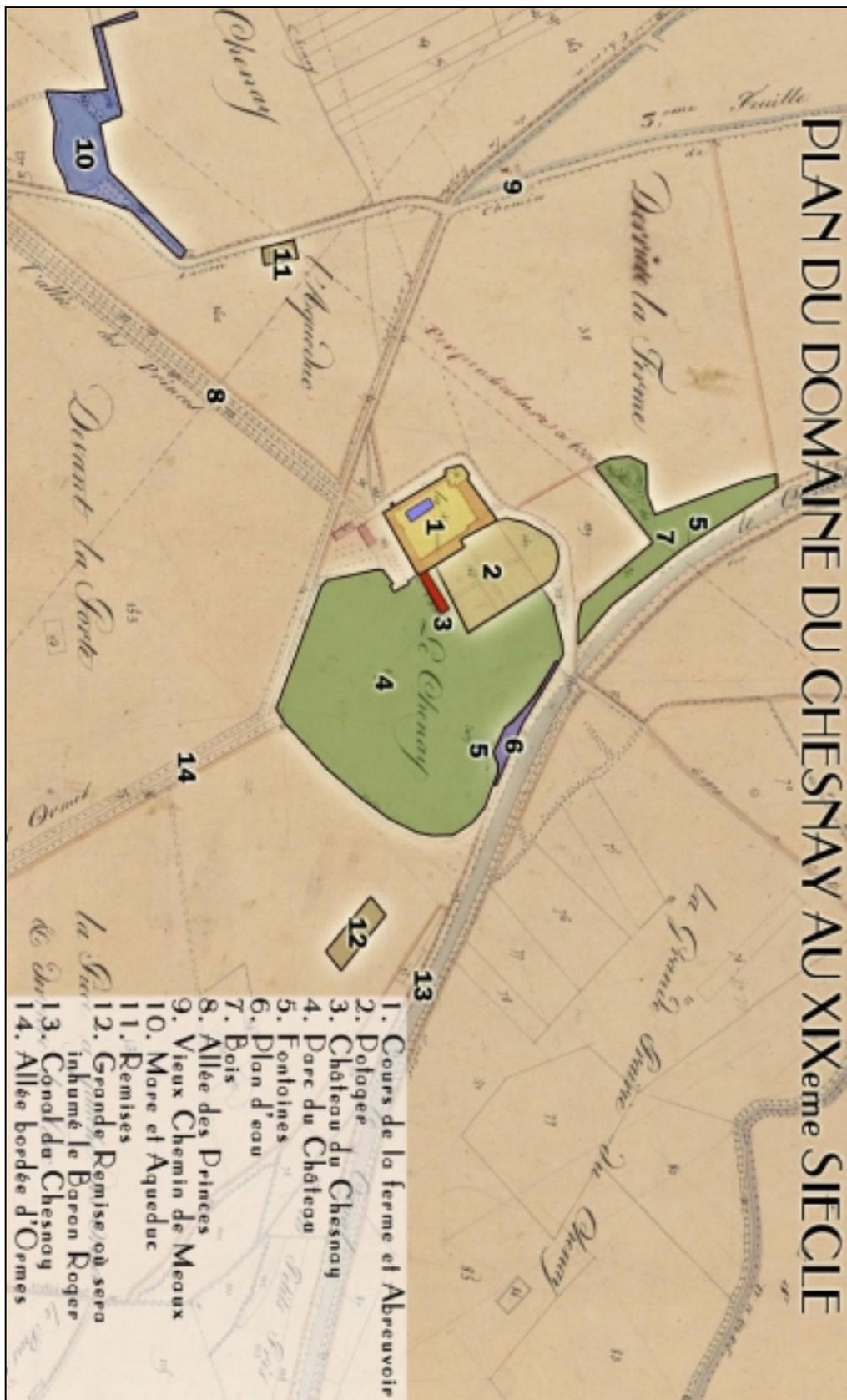
Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

Le Baron, de son vivant, s'attacha également à élargir le canal du Chesnay. Il demanda à être enterré sur les terres de son domaine. Ses dernières volontés furent exhaussées. Il fut donc inhumé dans une fosse de 15 pieds de profondeur dans un lieu-dit appelé "La Grande Remise" sur la rive droite du canal (Voir la carte du domaine chapitre 3.2).



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

3.2 La carte du domaine au XIXème siècle :



Source : Les Abbesses de Gagny-Chelles.

3.3 Le comte Edouard-Léon Roger du Nord :

Son fils, le **comte Édouard-Léon Roger du Nord**, devint donc le nouveau propriétaire du Domaine de Chesnay ("du Nord" car il fut également député du département du Nord).

Édouard-Léon Roger, baron Roger puis comte Roger "du Nord", est né à Paris le 20 novembre 1803. Il fut attaché à l'ambassade de France à Constantinople, Maire de Gagny de 1837 à 1840, député du Nord de 1834 à 1851 et sénateur du Nord de 1871 à 1881.

Il épousa, à Gagny, le 1er Juin 1828, à l'église catholique, Henriette Aimée de Guilleminot, fille du Général comte de Guilleminot et de Marie Adrienne Fernig.

De leur Mariage naquirent :

Charles Ferdinand Edouard Roger, né à Paris le 6 avril 1829. Celui-ci fit carrière dans l'armée, il mourut, au grade de lieutenant, le 12 juillet 1855, pendant le redoutable [siège de Sébastopol](#). Ce siège est l'épisode principal de la guerre de Crimée (1853-1856) qui opposa la Russie impériale à une coalition comprenant l'Empire ottoman, le Royaume-Uni, la France et le royaume de Sardaigne.

Marie Thècle Roger, née en 1835 et décédée à Paris le 1er octobre 1857 sans enfant. Elle avait épousé, le 8 Mars 1854, un anglais du nom de Huddleston.

C'est le drame du comte Roger du Nord et de son épouse car à 2 années d'intervalle, ils perdirent leurs 2 enfants et par voie de conséquence leur descendance.

Pendant [la guerre Franco-allemande de 1870](#), les troupes allemandes vont occuper la ville de Gagny et installer des batteries d'artillerie à la Croix-Saint-Siméon et au parc de Montguichet qui pilonneront le plateau d'Avron. Ces pilonnages mèneront à la chute du "dernier bastion de la résistance de Paris".

Les allemands vont transformer le château du Chesnay en un véritable camp retranché servant de centre de ravitaillement pour la cavalerie avec "*fascines, tranchées et murs crénelés*". Le château du Chesnay subit des dégradations considérables et fut totalement pillé. Le comte Roger évalua à 80.000 Frs les dégâts occasionnés par ce conflit sur son domaine.

Une fois la paix revenue, le domaine pu reprendre sa vie paisible, ses activités agricoles et son exploitation de la carrière.

Le comte Roger du Nord, ayant perdu sa descendance, laissa par son testament, l'intégralité des ses biens à son épouse. Il disparut le 11 juin 1882 et fut inhumé comme son père sur son domaine du Chesnay. Henriette, son épouse, le rejoignit dans la mort quelques mois plus tard, le 20 Novembre 1882.

Conformément à la volonté du comte, elle décida dans son testament de "*laisser à la commune de Gagny une pension de 1200 francs de rente qui sera partagée entre les plus vieux, les plus pauvres et les plus méritants*".

Le domaine et ses biens furent donc partagés entre leurs héritiers indirects. Et c'est ainsi que sa belle-sœur Hortense-Augustine Guilleminot et son époux devinrent propriétaires du château et de ses dépendances en 1882...

4. Le Général Humann

Le **général Humann**, Georges de son prénom, dont le grand-père était un négociant de Strasbourg devenu membre de la Chambre des Pairs et ministre des Finances de Louis Philippe de 1832 à 1836, épousa Hortense-Augustine Guilleminot.



Georges Humann
(1833-1908)
Général de brigade
(photographié alors qu'il était colonel de 13^e dragons)

Cette dernière était la belle sœur du comte Roger. Le comte et son épouse Aimée de Guilleminot n'eurent pas de descendance, tous leurs biens furent partagés entre leurs héritiers indirects. Le Général Humann était également un ami proche du comte Roger du Nord comme le prouvent les correspondances qu'ils entretenaient.

Le général Humann et son épouse devinrent les nouveaux propriétaires du château du Chesnay et de ses dépendances en 1882. Cela semble avoir été en accord avec les désirs de feu le comte Roger du Nord, la comtesse ayant pris le soin de le préciser dans son testament : *"selon le désir exprimé de mon mari"*.

Les débuts de la succession furent difficiles. En effet, un démêlé judiciaire sur le montant de la pension accordée à la municipalité, comme spécifié dans le testament de l'épouse du comte Roger du Nord, envenima les relations entre les héritiers et la Mairie. La comtesse avait ajouté au crayon, peu de temps avant sa disparition et sous le titre de codicille, une mention en doublon sur la pension qu'elle voulait accorder à la Mairie et cela conformément aux volontés de son époux disparu. Après 5 années de procédures qui firent grand bruit, le Général Humann trouva un accord avec la Mairie autour d'une pension d'un montant fixé à 1700 Frs.

Georges Humann est né le 15 octobre 1833 à Naples, car son père Jules-Émile y était attaché d'ambassade. Il entra comme volontaire au 8^{ème} régiment de hussards le 10 Novembre en 1853 et commença une carrière militaire. Il servit en Afrique de 1859 à 1861. Pendant [la guerre Franco-allemande de 1870](#), il fut fait prisonnier par les prussiens à Metz le 29 octobre 1870. Il rentra en France le 8 Mai 1871. Il fut nommé Colonel puis Général de brigade en 1882 date à laquelle, il hérita du domaine du Chesnay de part son épouse et de ses liens d'amitié avec le comte Roger du Nord.

Il vendit la carrière Saint-Pierre à la Société des Plâtrières Réunies du Bassin de Paris à la fin du XIXème (cette société fut absorbée, en 1921, par la firme Poliet et Chausson).



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

Il devint un conseiller municipal de Gagny jusqu'à son décès à Pau, le 6 février 1908, alors qu'il y accompagnait son fils malade. Ce même fils, Paul, le rejoignit dans la tombe l'année suivante, le 23 Novembre 1909. Le général Humann fut enterré au cimetière du Centre à Gagny.

Au décès du Général, "l'Echo du Raincy" du 13 Février 1908 publia l'article suivant :

"Monsieur le Général Humann est décédé Jeudi dernier à Paris où il habitait rue Jean Goujon.

Issu d'une vieille famille alsacienne il était le petit fils du grand industriel de Strasbourg qui fut ministre des finances sous la monarchie de juillet.

Né à Naples en 1833 il était en 1870 capitaine au régiment des guides de la Garde et fit campagne à l'armée de Metz. Sa brillante conduite lui valut les galons de chef d'escadrons.

Il était directeur de la cavalerie au Ministère de la Guerre lorsque les princes d'Orléans furent privés de leur garde dans l'armée. Il refusa de signer la décision qui atteignait le colonel duc de Chartres et quitta le Ministère.

Général en 1882, il prit sa retraite à 53 ans pour offrir ses services au comte de Paris. Le général Humann est le frère de l'amiral Humann.

Retiré au Chesnay, il s'était mêlé à notre vie municipale et quoique royaliste avéré il votait souvent avec les républicains du conseil dans les questions de pur intérêt local.

Ses obsèques ont eu lieu à Gagny dans la plus grande simplicité. Ni fleurs, ni couronnes, ni honneurs militaires. Telle avait été sa volonté et elle fut respectée."

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

Sa fille Marie Madeleine, épouse du comte de Germiny, a écrit sur son père :

«...A la campagne, mon père passait la plus grande partie de sa journée dans sa bibliothèque, sauf pendant la saison de chasse où avec son fusil et son chien, puis avec mon frère et moi quand nous eûmes l'âge de chasser, il chassait avec nous presque tous les jours.

La maladie de mon frère fut un coup terrible pour mon père. Le chrétien qu'il était acceptait l'épreuve mais le chagrin mina sa santé. Depuis des années, il était atteint de diabète; les inquiétudes aggravèrent beaucoup son état et il mourut à Pau, où les médecins avaient envoyé mon frère... »

Le **comte de Germiny**, époux de sa fille Marie Madeleine, devint le nouveau et le dernier propriétaire du domaine.



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

5. La mort du domaine ou la lèpre des temps modernes

Au décès du Général Humann, le **comte de Germiny**, époux de la fille Marie Madeleine du Général, devint donc le nouveau propriétaire du domaine.

5.1 Le lotissement Gabinien du Chenay :

Le comte de Germiny prit la décision de le "liquider" dans son intégralité. Comme il était président de l'Association Catholique de Gagny, il ne conserva qu'une parcelle pour y faire édifier une chapelle. Il laissa le reste du domaine en pâture aux lotisseurs.



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

Pancarte « rue des Marronniers » qui annonce l'emplacement de la future "cité-jardin" du château du Chesnay.

Le domaine fut donc morcelé en une multitude de parcelles. Le secteur se transforma vite en un assemblage hétéroclite de "bicoques", de cabanes et de maisons dites "modernes". *"Lèpre qui fit de la campagne, définitivement la banlieue."* comme l'écrit Pierre Jacquet dans son article sur le domaine daté de 1969.

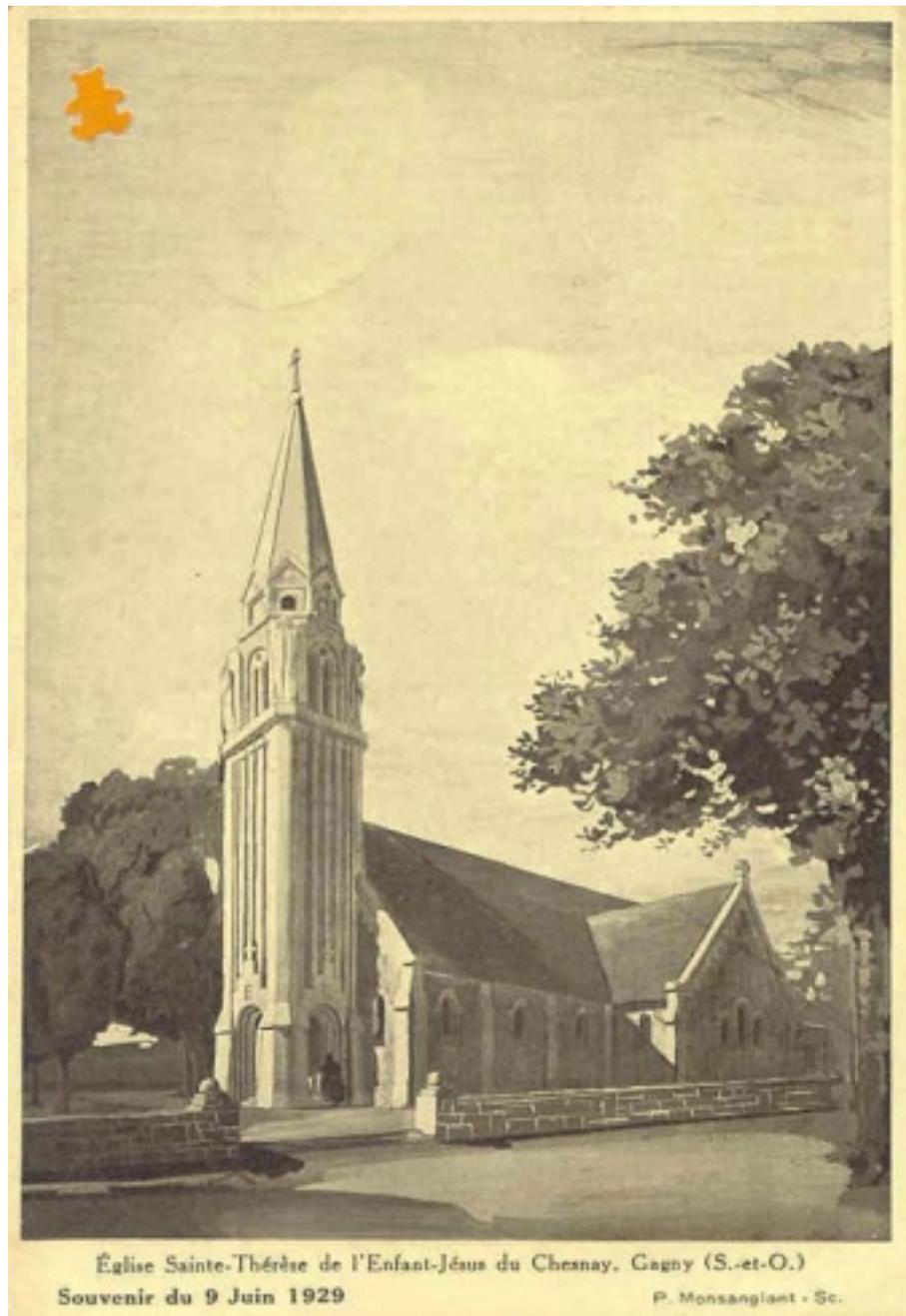
Dans un article de l'Echo du Raincy, daté du jeudi 22 Septembre 1927, il existe une description de la « cité-jardin du château du chesnay » :

« On a fondé, de ci, de là, en banlieue, des « cités-jardins ». Les lotissements qui s'ornent prétentieusement de ce titre aimable sont, à la vérité, dépourvus de tout ce qui peut constituer une cité et de tout ce qui peut constituer un jardin. A Gagny, il s'agit d'une suite de chalets au style discutable qui abritent de très nombreuses familles. L'emplacement se trouve à 35 minutes du centre de Gagny... Par tous les temps, les bambins doivent accomplir, matin et soir, un long trajet en empruntant une route rendue dangereuse par le passage incessant... »

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

Depuis les misérables « cabanes » se sont transformés en pavillons « classiques » des classes moyennes et ouvrières de la région parisienne.

L'église Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus fut donc construite, en 1929, afin de consacrer le lotissement du Chesnay. Elle fut financée, en partie, grâce à un don de la veuve du Général Humann.



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

5.2 Les lotissements Chellois issus du domaine :

Le général Humann avait autorisé, de son vivant, le lotissement des terrains de son domaine situés à proximité de la gare de Chelles. Que le Général ait donné son accord sur ces terrains, ne signifie en aucune façon qu'il ait été favorable à la liquidation totale du domaine orchestré par le comte de Germiny après sa mort.

Ainsi le quartier des Abbesses (à ne pas confondre, même s'il est mitoyen, avec le quartier des Abbesses de Gagny-Chelles qui lui est issu de la vente en 1925 des terrains de la société Poliet et Chausson) et le quartier du Chesnay de Chelles ont été lotis sur des terres du domaine du Chesnay.

Il existe des documents datés de 1908 (Cahier des charges et plan) spécifiant le futur lotissement du « Domaine du Chesnay » à Chelles. Il semblerait que le Général Humann ait participé activement de son vivant à son élaboration, rappelons que ce dernier est décédé le 6 février 1908; car huit des quinze artères de ces lotissements chellois portent des noms de victoires de campagnes napoléoniennes (avenue d'Austerlitz, avenue Léna, rue de Valmy, avenue Ulm, avenue Solférino, avenue Eylau...).

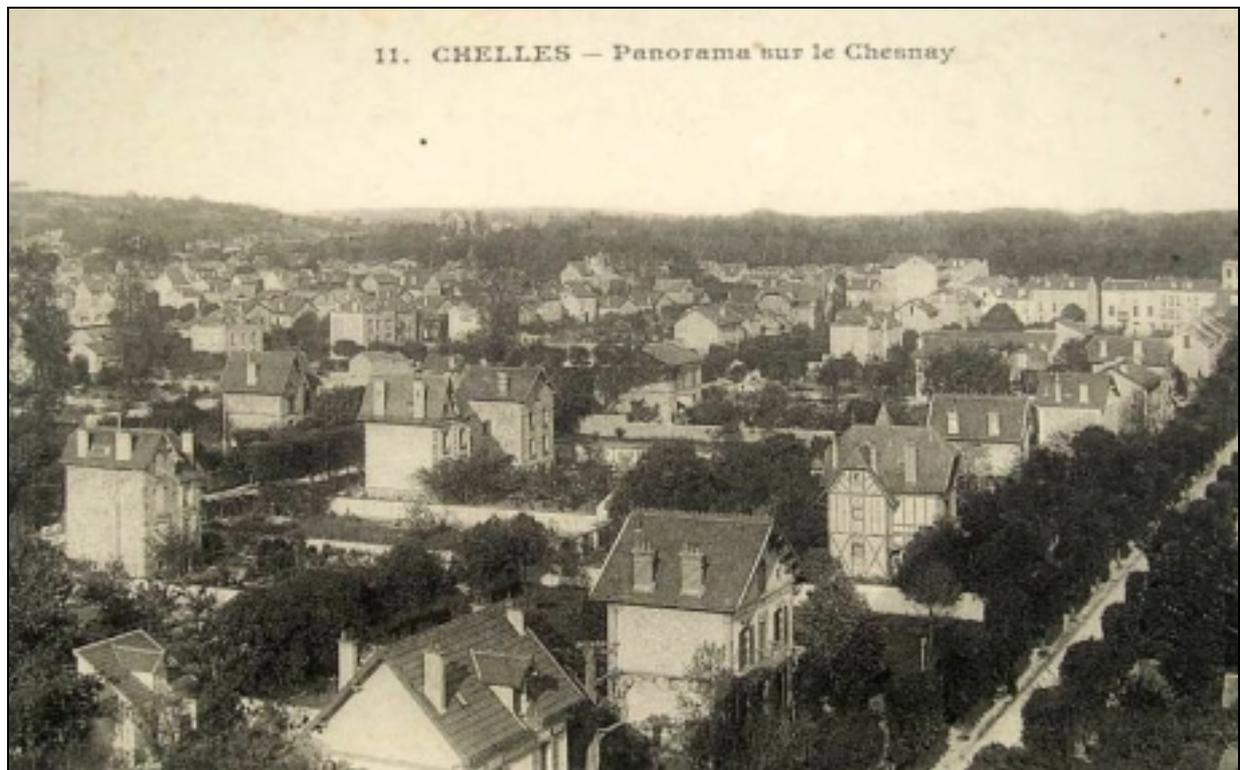
Ainsi à l'inverse du lotissement Gabinien, le cahier des charges rédigé en 1908 par Maître de Barde est très strict et cela peut être à la demande du Général Humann lui même.

Ce document précise que les futurs acheteurs ne seront permis que d'y construire des « *maisons de campagne de bon aspect et faites suivant les règles de l'art, ou, en général, des habitations bourgeoises* ». Les acquéreurs pourront également créer des « *maisons de rapports, de boutiques et de magasins, ainsi que l'exercice de divers commerces ou métier* » mais ces commerces devront en aucun cas nuire au voisinage. Les ateliers, entrepôts ou autres dépôts seront interdits ainsi que toutes activités « *qui par leur bruit, leur odeur, leurs émanations ou toute autre cause, seraient de nature à nuire aux voisins ou à les incommoder* ». Les hôpitaux, hospices, maison de refuge ou d'aliénés, clinique, maison de tolérance seront également formellement prohibés.

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

Ainsi le comte de Germiny finalisera la vente de 428 lots aux Parisiens d'Houdain et Deveaud, représentant La Société Civile Immobilière du Chesnay de Chelles.

De nos jours, ces quartiers sont parmi les plus recherchés de Chelles avec ses belles demeures en meulière et sa proximité du centre ville et de la gare.



5.3 La destruction du Château du Chesnay :

Le château du Chesnay, après avoir été pendant un temps une annexe de la Mairie, fut laissé à l'abandon partiellement meublé. Après des années d'actes de vandalisme et de dégradations diverses, il fut détruit en 1967. Il fut remplacé par une cité HLM, celle de l'horloge.



Carte postale de la cité de l'Horloge du Chesnay dans les années 70

5.4 L'enfouissement du canal du chesnay :

Le canal de Monsieur Roger alias le canal du Chesnay, creusé par le sieur Payen, devint un égout à ciel ouvert cause de l'urbanisation "sauvage" des années 60. Il fut donc décidé de le canaliser sous 3 mètres de profondeur en 1966 afin de masquer "la misère". Il existe encore aujourd'hui et sans aucune forme de remord, bon nombre d'habitations déversant encore leurs eaux usées dans le canal du Chesnay qui s'en va filer jusqu'à la Marne.



5.5 La profanation de la sépulture du Baron Roger :

L'ultime « saccage » viendra lorsque la décision fut prise de déplacer les restes du Baron Daniel Roger. Ce qui fut fait le 26 juin 1920. Les restes du Baron Daniel Roger, de son fils le comte Roger du Nord, d'Henriette Guillemont, de Charles Roger et de Marie Huddelston née Roger furent donc « transférés » au cimetière de Gagny dans une unique tombe sans charme.

Lui qui avait exprimé le désir dans son testament d'être enterré dans ses terres : « ...*Je désire et je demande que mon corps soit placé dans un cercueil en chêne et amené au Chesnay pour y être déposé dans une fosse qui sera creusée dans le milieu de la grande remise qui est située près du bord du canal. J'ai choisi cette place afin que ce dépôt ne puisse être ni incommode, ni désagréable à personne. L'on laissera le bois repousser sur ma fosse; je ne veux pas d'autres mausolée, et il n'existera, je pense, jamais aucun motif pour déranger mes restes...* »

Le **Baron Daniel Roger**, maire de la ville de 1815 à 1827, figure charismatique de l'histoire moderne de Gagny, qui redonna prospérité à Gagny après les ravages de la [campagne de France](#), qui légua, après sa mort et pour une durée de dix ans, une rente de 1500 Frs au Bureau de Bienfaisance de Gagny, qui fit des efforts importants pour aider les plus pauvres de la commune...

5.6 La place du Baron Roger renommée :

Le 19 Novembre 1970, le conseil municipal de la commune de Gagny, présidé par Mr Valenet vota au scrutin secret à 12 voix contre 8 que la place du Baron Roger soit débaptisée en « hommage à la mémoire de Général de Gaulle ». Il est même précisé dans le rapport de séance l'intervention suivante : « *M. Valadas dit, qu'il n'hésiterait pas, quant à lui, à débaptiser la place du Baron Roger* ».

Après avoir saccagé son domaine, profané sa tombe, rasé son château, enfoui son canal, il ne restait plus qu'à le faire disparaître de nos souvenirs.

5.7 Epilogue :

Pierre Jacquet dans son article sur le domaine daté de 1969, écrit les phrases suivantes :

« Le Chesnay, Place du Baron Roger, évocations d'une façon de vivre révolue que les plus acharnés à la détruire regretterons peut-être l'âge venu. »

"Ce vandalisme outré fit place au cours des ans à celui que chacun subit en notre temps, s'il garde par malheur pour lui quelque sensibilité. Ce vandalisme insidieux s'en prend à tout ce qui est beau, aux ruisseaux, aux arbres...Même les cerisiers de l'allée furent abattus, plus : leur nom supprimé dans l'avenue qui gardait leur souvenir. »

Georges Guyonnet dans son ouvrage daté de 1944 : "Un village de la banlieue parisienne : GAGNY" a écrit page 111 :

« C'était le discrédit de la banlieue parisienne, ravalée au rang d'exutoire de la capitale... En portant l'urbanisation toujours plus loin, le chemin de fer consacra l'avitissement de nos campagnes, la ruine de la prospérité un peu importante qui en était une source de revenus et la diffusion pléthorique du lotissement dont la lèpre eut bientôt absorbé le meilleur des terres de culture. »

Ces écrits, plus que cinquantenaires, sont encore si actuels qu'ils n'en sont que plus troublants. Les lotisseurs continuent de lotir, les arbres ne cessent d'être abattus, les tombes et les souvenirs sont toujours souillés et nos cités « lépreuses » continuent de « survivre » dans leur manque d'identité et de repère.

5.8 Les rares vestiges du domaine :

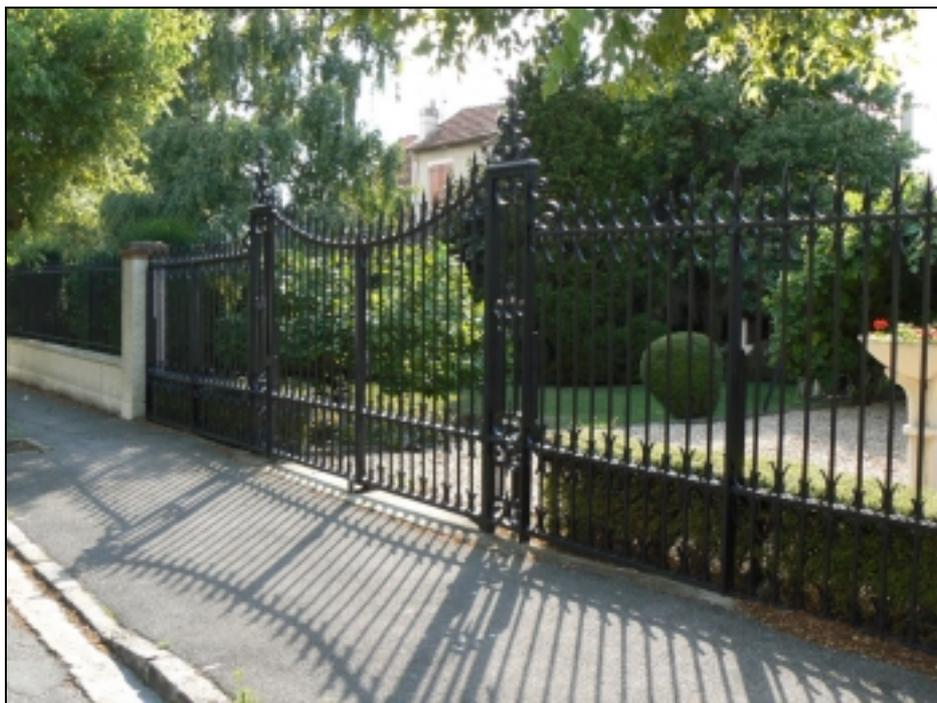
Voici donc la fin de notre épopée du Domaine du Chesnay dont il ne reste plus que des souvenirs, de rares ouvrages et quelques vestiges comme autant de plaies à l'âme sur ce qui fut et n'existera plus :

Rue Marcellin Berthelot, il subsiste un ultime vestige du château :



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

Au numéro 9 de la rue des Pins, on peut encore voir le portail d'entrée de l'ancien Parc du château :



Source : Collection des Abbesses de Gagny-Chelles.

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

En 2002, au 13bis avenue Louis Lumière (située en dessous de la cité de l'horloge), il a été découvert, lors de la coupe d'une tranchée, une galerie maçonnée et voûtée appartenant à une adduction d'eau ou à une cave :



6. Remerciements et Bibliographie

Nous voulions remercier les organismes et personnes suivantes pour nous avoir aidé à réaliser cette épopée du domaine du Chesnay :

- Mme Jacqueline BOUGON et la Société Historique du Raincy et du pays d'Aulnoye,
- Mme Maryse RIVIERE, Maire-Adjoint de Gournay sur Marne, attachée à la Culture,
- Mr Guillard et la Société Histoire de Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne,
- Mr Etienne DESTHULLIERS et la Société Archéologique et Historique de Chelles,
- les Services d'Archives des mairies de Gagny et de Gournay sur Marne,
- le Service des Archives Départementales de la Seine Saint-Denis,
- Les regrettés Georges GUYONNET et Pierre JACQUET pour leurs admirables documents qui ont grandement contribué à alimenter cette étude.

Cette histoire nous a demandé des mois d'investigations, de lecture de documents anciens et de recherche de cartes postales et de photos d'époque.

Pour aller plus loin, nous ne saurions que trop vous conseiller l'achat des ouvrages et articles de Georges Guyonnet et de Pierre Jacquet auprès de la Société Historique du Raincy et du pays d'Aulnoye.

Voici les sources bibliographiques qui nous ont permis de retracer l'histoire du domaine du Chesnay :

- **"Un village de la banlieue parisienne : GAGNY"** par Georges Guyonnet, ouvrage couronné du Prix Comartin 1944
- **"Le domaine du Chesnay"** par Jacquet, Pierre (Bulletin de la société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye, 1969, N°36, p. 26-41)
- **"Le Général Baron Joannès, sa famille et les familles alliées"** par Mr Lemonchois, Société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye)
- **Gagny et ses carrières de plâtres** par Michel Engelman (Bulletin de la société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye, En Aulnoye Jadis, 1996, N°25, p. 57-74)
- **Champs - Noisy. Les dîmes...La ferme du Chesnay à Gagny** par Serveau, Yves (Bulletin municipal officiel de Gournay, Date d'édition : 1988, Collation : n°2, p. 36-37)
- **L'évolution urbaine de Chelles, 1824 – 1911** par Jérôme Donato, la Société Archéologique et Historique de Chelles, Bulletin N°16 – 1998/1999
- **La Seigneurie de Chelles, ses fiefs, ses lieux dit**, par Annick Desthuilliers, la Société Archéologique et Historique de Chelles, Bulletin N°12 – 1993/1994
- **Gagny, Rues et Lieux-dit** par la Société d'Histoire de Gagny
- **Réimpression de l'ancien Moniteur, seule histoire authentique et inaltérée de la révolution française depuis la réunion des Etats-généraux jusqu'au Consulat (Mai 1789 - Novembre 1799)...**, par A. Ray, Le Moniteur universel, publié par H. Plon en 1861

Association « Les Abbesses de Gagny-Chelles ».
Histoire du domaine du Chesnay – Version 1.7
<http://gagny-abbesses.info>

- **Sept générations d'exécuteurs 1688-1847: Mémoires des Sanson mis en ordre, de Henri Sanson**, par Charles Henri Sanson, publié par Dupray de la Mahérie en 1863
- **Le Cartulaire de Gournay-sur-Marne**, traduit du latin par la Société Histoire de Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne.

7. Iconographie

